



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 222.

M. MARTIN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 222 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M. MARTIN intervient.

MM. MALOWAY, WHARTON, GERRARD, TEITSMA et MARCELINO (Tyndall Park) posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. MALOWAY, WHARTON, ALLUM, GERRARD et MARCELINO (Tyndall Park) interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

M^{me} GUILLEMARD présente la proposition suivante :

Proposition n° 14 : Organismes de défense des droits de l'enfant

Attendu :

qu'au Canada, une fille sur trois et un garçon sur six sont victimes d'un incident non désiré et traumatisant avant l'âge de 18 ans, notamment sous forme d'abus physique, sexuel ou psychologique ou d'une exposition à la violence conjugale;

que des conséquences tragiques découlent de l'absence d'une intervention précoce et efficace visant à protéger les enfants en danger;

que des organismes à l'échelle nationale tels que le Centre canadien de protection de l'enfance, la Joy Smith Foundation et la Direction des services de protection des enfants œuvrent pour veiller à ce que les enfants et les familles vulnérables aient les soutiens dont ils ont besoin;

que Theoren Fleury de même que d'autres défenseurs et d'autres victimes et leur famille ont lancé le mouvement Victor Walk dans le but de sensibiliser le public et de donner une voix à ceux et celles qui ont été touchés par de tels incidents traumatisants;

qu'au moyen de son centre d'appui aux enfants et de l'initiative Respect à l'école, Sheldon Kennedy a consacré sa vie à veiller à ce que les enfants reçoivent la meilleure aide disponible pour qu'ils puissent s'engager dans la bonne voie;

que le gouvernement provincial a déposé la *Loi sur la protection des enfants (communication de renseignements)* et la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes* qui permettront de mieux protéger les enfants vulnérables au Manitoba;

que les collectivités doivent collaborer pour fournir des services et des soutiens qui répondent aux besoins des enfants,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse les organismes et les défenseurs qui veillent à la sécurité et à la protection des enfants vulnérables du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M^{me} GUILLEMARD intervient.

M^{me} FONTAINE, M. TEITSMA, M^{me} LATHLIN et M. YAKIMOSKI posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} FONTAINE, MM. TEITSMA et KINEW, M^{me} LAMOUREUX ainsi que M. YAKIMOSKI interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* GOERTZEN propose la première lecture du projet de loi 34 — *Loi sur l'aide médicale à mourir (protection des professionnels de la santé et autres)/The Medical Assistance in Dying (Protection for Health Professionals and Others) Act* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{mes} MAYER et LATHLIN, M. YAKIMOSKI, M. le *ministre* PEDERSEN ainsi que M^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la proclamation de la Semaine du patrimoine indo-manitobain sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée convient à l'unanimité de siéger de 10 heures à 12 h 30 le vendredi 19 mai 2017.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 36, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger